

Je suis témoin

Je suis à l'école primaire

Si dans ta classe ou ton école, un de tes camarades est souvent moqué, appelé avec des noms méchants, bousculé, si les camarades refusent qu'il soit dans le groupe de travail ou ne veulent pas manger avec lui à la cantine, il est victime de harcèlement. Le harcèlement n'est pas un jeu : c'est grave pour celui qui le subit. S'il est victime de faits semblables sur Internet, on parle alors de cyberharcèlement.

Aucun enfant, aucun élève ne doit subir cela, personne ne doit rester silencieux !

Que peux-tu faire pour aider un élève harcelé ?

Il faut en parler pour trouver de l'aide et des solutions :

- **À un adulte de ton école** : ta maîtresse ou ton maître, la personne qui surveille la cantine, l'animateur avec qui tu fais peut-être des activités le midi ou après la classe. Ils sont là pour t'écouter, t'aider, te protéger, car tu peux avoir peur de parler. Ils peuvent trouver des solutions pour ton camarade mais aussi pour toi.
- **À tes parents ou une personne de ta famille ou de ton entourage** : ils pourront contacter l'école ou le référent harcèlement de l'académie.
- **À tes amis** qui pourront en parler à un adulte, si tu crains de le faire toi-même.

Parler du harcèlement c'est agir pour que la violence que ton camarade subit s'arrête. C'est aussi agir pour que d'autres camarades ou peut-être toi-même, ne soient aussi touchés par cette violence.

Tu peux raconter, écrire ou dessiner ce qui s'est passé avec tous les détails dont tu te souviens (fais-toi aider si c'est nécessaire). Tu peux noter la date, l'heure, les personnes présentes, la description des faits, leur répétition, ce que la victime a ressenti et comment elle a réagi.

Ce que tu ne dois pas faire

Ne tente pas de résoudre le problème toi-même (ni avec des amis) par la violence.

Si tu ne te sens pas à l'aise pour en parler à quelqu'un de ton école ou de ta famille, appelle le :

N° VERT « NON AU HARCÈLEMENT » : 3020

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 20h et le samedi de 9h à 18h (sauf les jours fériés)

Si le harcèlement a lieu sur internet :

N° VERT « NET ÉCOUTE » : 0800 200 000

Gratuit, anonyme, confidentiel et ouvert du lundi au vendredi de 9h à 19h

Je suis témoin

e suis au collège ou au lycée

Si dans votre établissement ou votre classe, l'un de vos camarades est régulièrement victime de bousculades, brimades, moqueries, agressions et qu'il est mis à l'écart du groupe, il est harcelé. S'il est victime de faits similaires sur Internet, on parle alors de cyberharcèlement. Vous devez avoir conscience que le harcèlement, pour la victime, peut avoir des conséquences graves (baisse des résultats scolaires, perte de l'estime de soi, décrochage scolaire, mal être).

Le harcèlement n'est pas un jeu : ne restez pas spectateur. En effet, les auteurs de ces faits cherchent souvent un public pour se sentir valorisés. Ne vous laissez pas entraîner malgré vous à participer à ce type de violence, notamment sur Internet ! Il ne faut ni envoyer ni transmettre des messages, des mails, des SMS ou des photos qui peuvent blesser. Imaginez comme il est violent de voir des photos ou des messages dégradants partagés sur les médias sociaux, à la vue de tous.

Que pouvez-vous faire pour aider un élève harcelé ?

Il faut en parler pour trouver de l'aide et des solutions :

- **À un adulte de confiance** (parents, professeur, CPE, assistant d'éducation, direction, infirmier, assistant social). Parler du harcèlement ce n'est pas « être une balance ». Au contraire, c'est assister une victime en danger pour que sa situation ne s'aggrave pas. Les adultes sont là pour vous écouter, aider la victime et apporter des solutions.
- **À un camarade ou à un délégué de classe** pour qu'ils en parlent à un adulte de l'établissement.
- **Si vous avez des craintes, soyez conscients que les adultes doivent vous aider et vous protéger.**

Parler du harcèlement c'est agir pour que cette situation ne touche pas, une autre fois, d'autres élèves ou peut-être vous-même.

Soyez le plus précis possible en décrivant les faits que vous avez constatés, la date, l'heure et les personnes présentes. Si vous voyez des messages blessants dirigés contre une autre personne, ne les détruisez pas. Signalez-les. Montrez-les à un adulte.

Ce que vous ne pouvez pas faire

Ne tentez pas de résoudre le problème vous-même (ni avec des amis) par la violence.

Si vous avez besoin de conseils complémentaires, contactez le :

N° VERT « NON AU HARCÈLEMENT » : 3020

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 20h et le samedi de 9h à 18h (sauf les jours fériés)

Si le harcèlement a lieu sur internet, appelez le :

N° VERT « NET ÉCOUTE » : 0800 200 000

Gratuit, anonyme, confidentiel et ouvert du lundi au vendredi de 9h à 19h